

GUIDE DE L'ETUDIANT ANNEE SCOLAIRE

2022-2023

DEBUT DES COURS

- Au siège de Foscolo les cours débuteront à partir du 03/10/2022
- Au siège de Calvino les cours débuteront à partir du 03/10/2022
- Au siège de Bagnolo Mella les cours débuteront à partir du 03/10/2022
- Au siège de Lumezzane les cours débuteront à partir du 03/10/2022

QUI PEUT S'INSCRIRE

- Aux cours de la première période (ex diplôme d'étude secondaire) : jeunes (âge minimum 16 ans ou 15 ans si mineurs non accompagnés) et adultes privés de titre final du premier cycle d'étude
- Aux cours de la seconde période : jeunes (âge minimum 16 ans) et aux adultes déjà en possession du titre final du premier cycle et ayant l'intention d'obtenir la certification de base visé au DM 139/2007
- Aux cours d'alphabétisations et d'apprentissage de la langue italienne : jeunes (âge minimum 16 ans ou 15 ans si mineurs non accompagnés) adultes étrangers qui ont l'intention d'obtenir le titre attestant la connaissance de la langue italienne de niveau A2.

FIN DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour l'année scolaire 2022/2023 se terminent le **15 octobre 2022**

Après cette date il sera possible d'accepter d'autres inscriptions dans les limites du personnel affecté et de la capacité de la classe.

LISTE D'ATTENTE

Toutes candidatures dépassants le nombres de places disponibles sera traité à travers **liste d'attente**.

Les élevés en liste d'attente – suivant l'ordre chronologique et avec la priorité pour les mineurs – ils seront contactés en cas de place disponibles et / ou en cas d'activation de nouveaux cours.

ACCEUIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Dans les semaines **du 13 septembre au 30 septembre 2022** les nouveaux inscrits effectueront un entretien d'accueil visant à définir la convention de formation individuelle.

Aux étudiants des cours d'alphabétisation (AALI) seront soumis a un test afin d'évaluer le niveau de connaissance de la langue italienne en vue d'une insertion dans les cours et d'une éventuelle reconnaissance de crédit.

IDENTIFICATION D'ETUDIANT

La première fois que vous vous inscrivez au CPIA (inscription), chaque étudiante et chaque étudiant se verra attribués un identifiant étudiant.

L'identifiant étudiant est strictement personnel et permet d'accélérer les démarches administratives et d'identifier l'étudiant tout en respectant sa vie privée.

INSCRIPTION POUR CEUX AUI VIENNENT D'UN AUTRE CPIA OU D'UNE AUTRE ECOLE

Ceux qui viennent d'un autre CPIA ou d'une autre école doivent délivrer l'autorisation délivrer par l'école d'inscription

REGISTRE ELECTRONIQUE ET COMPTE DE MESSAGERIE INSTITUTIONNEL

Le CPIA fournit à toutes les étudiantes et tous les étudiants : a) des identifiants pour accéder **au registre électronique** qui est le **principal canal de communication** entre le CPIA et les étudiants ; b) un compte de **messagerie institutionnel** qui permet d'accéder à l'environnement éducatif numérique.

Les identifiants du registre électronique et du compte de messagerie institutionnel sont fournis par les enseignants le premier jour d'école.

Dans le cas des mineurs, des informations sont également fournîtes aux parents / tuteurs.

CONFIRMER L'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE SUIVANTE

Les étudiantes et étudiants ayant signé une convention individuelle de formation **de deux ans** doivent présenter une **demande de confirmation d'inscription au cours pour l'année suivante.**

Indications :

a) Télécharger, remplir et signer chaque partie (pour les mineurs, les parents/les responsables/les tuteurs) le formulaire [CONFIRME L'INSCRIPTION A L'ANNEE SCOLAIRE SUIVANTE](#)

b) L'Effectuer le paiement de la contribution scolaire pour l'année scolaire suivante.

c) Remettre la demande de confirmation et le reçu du paiement avant le 15 juin au secrétariat pédagogique ou envoyer par e-mail (dans ce cas, une copie d'identité du demandeur soit être jointe).

DOCUMENTS A JOINDRE POUR REMPLIR LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou autres documents d'identité en cours de validité.
- Une copie du code fiscale.

Pour les citoyens étrangers :

- Une copie du titre de séjour en cours de validité ou autre document en cours de validité délivré par les organismes compétentes.
Les mineurs doivent être accompagnés du parent ou du représentant légal.

PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Une contribution de 20,00 euros est demandée pour s'inscrire aux cours et au service CPIA.

La contribution est valable pour toute l'année scolaire.

Le paiement s'effectue de manière électronique via l'application [Pago in Rete](#)



OFFRE DE FORMATION

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le CPIA propose les cours suivants :

- Première période didactique (Ex diplôme d'étude secondaire) **cursus de 400 heures + 200 heures** pour ceux qui ont peu de connaissance dans la langue italienne.
- Seconde période didactique (diplôme supérieur des matières communes) **cursus de 792 heures + éventuellement 33 heures d'IRC** si nécessaire : destinée à ceux qui ont déjà le diplôme d'étude secondaire. Ce parcours permet d'obtenir la certification attestant l'acquisition des compétences de bases relatives à l'enseignement obligatoire liées aux activités et aux enseignements généraux communs à tous les instituts professionnels et instituts techniques. L'accomplissement de ce parcours, qui dure une année scolaire, permet l'inscription en seconde période (3 et 4 ans) des instituts supérieurs du soir, en récupérant les matières de la branche.
- Alphabétisation et apprentissage de la langue italienne niveau A1 (100 heures).
- Alphabétisation et apprentissage de la langue italienne niveau A2 (80 heures).

Pour les cours A2 les conditions pour obtenir le certificat sont :

- Compétences acquises durant l'année scolaire et vérifiées par l'enseignant.
- Fréquence minimale de 70% des heures fournis.

Pour les cours A2

En cas d'absence supérieure à un mois, l'inclusion dans un cours n'est pas garantie car il incombera à l'enseignant de réévaluer l'étudiant et de le replacer

De plus des cours d'expansion de la langue italienne (pre- A1, B1, B2, C1, E, C2), des cours de langue anglaise , d'informatique , des cours d'éducation routière, les cours d'université pour adultes

TEMPS SCOLAIRE HEBDOMADAIRE

Cours d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue italienne

A1 = 3 ou 4 heures par semaine du lundi au vendredi

A2 = 3,4 ou 6 heures par semaine du lundi au vendredi

A1 + A2 = 6 heures par semaines du lundi au vendredi

Cours de première période (diplôme d'étude secondaire)

3 heures par semaine du lundi au vendredi

Cours de seconde période

3 heures par semaine du lundi au vendredi

Les modèles ci-dessus peuvent être adaptable en fonction du personnel assigné et du contexte dans lequel on opère (par exemple : prison).

LIEUX ET HORRAIRES DES COURS

Les cours ont lieu dans les endroits suivants :

- Avenue Galileo Galilei n.44 b (Brescia) siège de Foscolo
- Avenue Genova n.83 (Brescia) siège Calvino

- Avenue Europa n.16 (Bagnolo Mella) siège IC P. Guerini
- Avenue solferino n.92 (Manerbio) IIS Pascal
- Avenue Montini 100 (Lumezzane) IC Polo est
- Avenue Roma 9/11 (villa Carcina) IC T Olivelli

"IPSIA Beretta "situé avenue Matteotti n.299, 25063 Gardone V.T.